

« VIRES

Centre de psychothérapie
de recherche et de prévention de la violence

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

www.vires.ch

Avec le soutien de

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



FMC Fondation
Meyrinoise
du Casino

Association reconnue d'utilité publique

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité et l'équipe de VIREs expriment leur reconnaissance:

- **A l'Etat de Genève**
- **A la Ville de Genève**
- **Aux communes genevoises** : Aire-la-Ville, Carouge, Chêne-Bourg, Genthod, Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Satigny, Troinex et Veyrier.
- **A la Fondation Meyrinoise du Casino**
- **A nos donateurs privés** qui souhaitent rester anonymes

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE	4
INSTANCES ET MEMBRES	5
CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE	9
CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSION	12
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES DOMESTIQUES"	12
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES"	15
MESURE D'ELOIGNEMENT ADMINISTRATIF	17
COMPTES	18

« LE MOT DE LA PRESIDENTE »

VIRES continue à mener à bien ses différentes missions dans le champ des violences, qu'elles soient intraconjugales, intrafamiliales ou interpersonnelles. Ce faisant, l'association cherche toujours à inclure les multiples facteurs en jeu dans ces registres.

Ainsi, dans son texte traitant des points forts de l'année 2018, notre Secrétaire général évoque le Fonds de solidarité et la nécessité qu'il y a de poursuivre nos efforts dans la recherche de nouvelles sources de financement.

Je suis également tout à fait convaincue du bien-fondé de ce fonds qui répond précisément à des prises en charge qui ne sauraient entrer, pour un large spectre de raisons, dans un mode de financement « ad hoc ». Le fonds de solidarité est un outil tout à fait indispensable entre les mains des thérapeutes qui peuvent ainsi faire face à des situations qui, sans lui, échapperaient à toute intervention préventive.

Je suis reconnaissante aux membres du Comité de s'être engagés dans une réflexion approfondie autour de la question de la fonction de ce fonds et dans les premières actions concrètes en vue de l'alimenter.

Si jusqu'à présent le fonds de solidarité intervenait essentiellement dans le contexte du traitement de sujets auteur-e-s d'agression, il se verra sollicité dans le futur autour du redéploiement de Phorbas. Je souhaite que l'année 2019 permette des avancées significatives dans ce champ si cher à VIRES.

Je ne saurais terminer ce « Mot » sans remercier Madame la Directrice Colette Fry et les membres du Bureau genevois de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques. L'invitation faite à VIRES de prendre la parole lors du 17ème Forum « Violences domestiques » organisé par le BPEV fût l'un des temps forts de notre collaboration.

Je tiens également à remercier la Ville de Genève pour les locaux qu'elle consent à mettre à notre disposition, et les Communes genevoises qui contribuent majoritairement à alimenter le fonds de solidarité.



Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX

INSTANCES ET MEMBRES

MEMBRES DU COMITE

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente*

Infirmière spécialisée en santé publique (Service Santé Jeunesse), ancienne Députée au Grand Conseil de Genève

Maryse BADAN BÀ

Docteur en psychologie, psychologue spécialiste en psychothérapie (*jusqu'au 31 mars 2018*)

Dominique DUNANT

Président de la Société CARIGEST S.A. Genève

Daniel HALPERIN

Pédiatre, ancien responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Camille LA SPADA-ODIER

Avocate au Barreau, active à la défense des victimes et à la protection des enfants, Juge suppléante au Tribunal des mineurs (*dès le 26 avril 2018*)

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Comptable

Matteo PEDRAZZINI

Avocat au Barreau, Juge à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire, Président de la Croix-Rouge genevoise

Jean-Charles RIELLE

Médecin spécialisé en santé publique (MPH), Député au Grand Conseil de Genève

MEMBRES D'HONNEUR

Anne-Marie VON ARX-VERNON

Députée au Grand Conseil de Genève, Experte en lutte contre la traite des êtres humains et des violences faites aux femmes, Responsable des relations publiques pour la fondation « Au Cœur des Grottes ».

Jean-François DUCHOSAL

Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

MEMBRES DU BUREAU

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente*

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Denis CHATELAIN, *Secrétaire général, co-fondateur de VIRES*

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

Arianna D'AMBROSIO, psychologue, psychothérapeute en formation (*jusqu'au 31 mai dans sa fonction de psychothérapeute, puis intégrée au groupe des formateurs de la «VIRE pour la période 2018- 2020»*)

Denis CHATELAIN, *coordinateur de la «VIRE, éducateur, psychothérapeute sophia-analyste*

Lucas FERNANDES LOUREIRO, psychologue, psychothérapeute en formation, psychanalyste (*dès septembre 2018*)

Sandra PAX-CISTERNAS, *coordinatrice de Phorbas*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP en orientation psycho-dynamique, psychanalyste NLS-AMP

Dr Nicolas PERRIN, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie

Natacha QUADIR, *coordinatrice du centre de psychothérapie*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Floriano VON ARX, *coordinateur de Phorbas*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute systémique et familial

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DU SECRETARIAT

Danièle GOBBO, *secrétaire exécutive*

Robin SCHNEIDER, *auxiliaire administratif*

BENEVOLAT

L'équipe de VIRE a été amenée à réaliser un nombre important d'heures supplémentaires non rémunérées qui se monte à un total de 253h pour l'administration et le centre de psychothérapie ainsi que les projets associatifs. A ce total s'ajoutent les 132h de supervisions cliniques en équipe.

INTENDANCE

Minda GACUSANA, *intendante*

INFORMATIQUE

Jean-Luc AUBERT, informaticien

Remerciements

Nos sincères remerciements vont à Arianna D'AMBROSIO pour son investissement et son engagement durant toutes les années qu'elle a passées à travailler pour le centre de psychothérapie.

Nous remercions également Marie-Laure VOLCOFF et Gwénaëlle SAILLANT pour leurs investissements et engagements dans le programme « Strike Me Art ».

SUPERVISIONS ET FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

La supervision de l'équipe a été assurée par M. André CIAVALDINI, docteur en psychopathologie clinique (HDR), psychanalyste (SPP, IPA), Directeur de recherche associé au Laboratoire PCPP de l'Université René Descartes (Paris V), fondateur et premier directeur de programme du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles, Grenoble.

Chaque psychothérapeute, ainsi que la secrétaire exécutive, est également supervisé individuellement par un thérapeute affilié à son école de pensée.

Chaque membre de l'équipe clinique participe à des modules de formation continue selon les exigences de sa fédération professionnelle.

FORMATIONS ET INFORMATIONS DISPENSEES

Genève. Participation au débat suivant la projection du film « A Better man », dans le cadre du « Festival du film et Forum international sur les droits humains/FIFDH 16^{ème} édition du 9 au 18 mars 2018 », 15 mars - Denis CHATELAIN et Sandra PAX-CISTERNAS.

FAPSE, Université de Genève. Prise en charge des violences domestiques, dans le cadre du cours « Délinquance et déviance juvénile : Parcours biographique vers l'insertion sociale », de M. Fernando CARVAJAL, chargé de cours, 9 avril - Denis CHATELAIN.

Genève. « Les violences sexuelles dans la prise en charge des auteurs de violences domestiques » dans le cadre du 17^{ème} Forum violences domestiques « Regards croisés sur les violences sexuelles conjugales et intrafamiliales », 8 novembre - Denis CHATELAIN et Sandra PAX-CISTERNAS.

RENCONTRES: ELABORATION DU LIEN SOCIAL AUTOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VIOLENCE

Des réunions de travail et des échanges ont eu lieu avec :

- Mme Géraldine BROWN et M. Jérôme CHAPUIS, Chargés de projets du BPEV dans le cadre de notre contrat de prestations
- le Service d'Application des Peines et des Mesures
- le Service de Probation et d'Insertion
- le Service de Protection des Mineurs
- le Tribunal des Mineurs
- le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant.

- le Foyer « Arabelle »
- l'Unité d'Assistance Personnelle

- SOS enfants
dans le cadre de la coopération entre nos institutions.

- le Chargé d'enseignement HES et Conseiller aux études M. J-D JIMENEZ et Monsieur LA TORRE, Directeur du Foyer Arabelle ; pour :
 - la création d'une « convention tripartite » (16 janvier)
 - l'évaluation du déroulement des stages (22 janvier – 4 juin). dans le cadre de l'organisation des stages HETS.

- le « Comité de pilotage » du CAS « Violences plurielles » à la HETS (31 janvier – 18 avril – 18 mai – 29 octobre)
dans le cadre de notre participation à ses travaux.

- l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV) en vue d'une participation aux futurs travaux de l'Association (Lausanne 17 mai – Berne 19 juin – Fribourg 3 juillet).

REPRESENTATION DE VIRES DANS DES ASSOCIATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

- Membre de la Commission Consultative "Violences Domestiques", de son Comité et de la sous-commission « auteur-e-s », Genève
- Membre de l'Association LAVI, Genève
- Membre de l'Association APSCV, Berne

CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE

L'année 2018 marque une transition importante dans la vie de l'équipe et celle du comité de l'association. Une transition scandée pour l'une par le départ de Madame Arianna D'AMBROSIO et l'engagement de Monsieur Lucas FERNANDEZ LOUREIRO. Et pour l'autre par le retrait de Mme Maryse BADAN BÂ et la venue de Madame Camille LA SPADA-ODIER au sein du Comité.

Au dernier terme ce passage touche à nos pratiques de prise en charge et aux projets de la «VIRE, portés qu'ils sont toujours par le désir des psychologues et celui des membres du comité.

Venue de Rome pour un stage d'une durée de six mois, Arianna D'AMBROSIO sera donc restée avec nous dix années durant. Nous avons toujours le plaisir de la compter au nombre des formatrices qui interviennent dans le cadre de la «VIRE, et ce, autour de la transmission des résultats de l'« *Étude pilote sur les dimensions psychologiques des auteurs de violences domestiques*¹ » qu'elle a réalisée au sein de VIRE.

Son départ a notamment eu pour conséquence la mise en sommeil de « Strike me art »² et de « l'Étude action » portée par la «VIRE depuis 2015. De par son expérience dans le champ de la mise en œuvre de recherches, Madame D'AMBROSIO y occupait une fonction centralisatrice et organisatrice à laquelle nous avons dû renoncer. Ce faisant nous avons mis en veilleuse le recueil de données touchant aux pratiques de « coopération coordonnée interinstitutionnelle³ » promues par la Convention d'Istanbul. Rappelons qu'Arianna D'AMBROSIO a contribué décisivement à la création d'un partenariat avec l'Université de Genève autour d'un ambitieux projet de recherche portant sur l'«Évaluation de l'impact du dispositif judiciaire, social et psychothérapeutique genevois sur les auteur-e-s de violences domestiques⁴ ». Autrement dit d'un projet très précisément centré sur la question cruciale de la « coopération coordonnée interinstitutionnelle ».

L'expérience clinique de Monsieur FERNANDEZ LOUREIRO, sourcée notamment à la prise en charge et au traitement de sujets judiciairisés au cœur de mégapoles brésiliennes, nous a permis dès son arrivée d'entrer de plain-pied dans un partage et un dialogue fécond. Depuis le mois de septembre donc, nos patients lusophones ont la possibilité d'effectuer leur « travail psychologique » dans leur langue maternelle avec lui. Ce qui représente un indéniable avantage dès lors que nous parlons de processus thérapeutique orientés par la psychanalyse. A ce jour l'équipe de VIRE est à même d'offrir de tels « suivis » en langue française, anglaise, italienne, espagnole et portugaise.

¹ Rapport d'activité 2009 page 23, 2010 pages 30-31.

² Rappelons que le départ d'Arianna D'AMBROSIO s'est inscrit dans un contexte clinique et judiciaire dont nous avons brossé à grands traits les contours dans le Rapport d'activité 2016 page 11, 2017 page 19.

³ Rapport d'activité 2017 pages 9 – 11.

⁴ Rapport d'activité 2011 page 14. Cette recherche n'a à ce jour pas trouvé son financement.

Avec le retrait du Comité de Maryse BADAN BÂ se « perd » une forme d'attention et d'expertise à ce qui, de la souffrance psychique, relève plus spécifiquement de la psychopathologie et des contextes à construire pour les traiter. Sa connaissance des « cultures institutionnelles » à l'œuvre dans le champ socio-médico-psychologique nous aura aidés plus d'une fois à penser notre place dans le concert des prises en charges de la violence.

L'expérience de Madame Camille LA SPADA-ODIER⁵ nous ouvre quant à elle à des champs, des pratiques et des réalités qu'il est « urgent » que nous apprenions à mieux connaître. Il se trouve en effet que sa venue survient alors que se construisent des synergies inédites dans le réseau genevois⁶ de prise en charge des *liens de parenté violentés*. L'inédit de ces coopérations interinstitutionnelles tient au fait qu'elles trouvent à s'orienter à *partir du traitement de « personnes prévenues ou coupables de violences domestiques*⁷ ». Et ce par la « construction de projets de liaison », suite à ou en prévision de la levée des interdictions de contact pénales et/ou civiles, entre les « parents non gardiens » et leurs enfants. L'expérience de Madame LA SPADA-ODIER nous est précieuse pour penser les questions de protection et de respect appliquées aux droits et obligations qui fondent tout lien de parenté. Que ce dernier soit ou non soumis à une procédure judiciaire.

La « construction de projets de liaison », portée par l'équipe qui n'a cessé de « veiller à saisir les opportunités liées au redéploiement de « Phorbas⁸ », et en particulier par Sandra PAX-CISTERNAS et Floriano von ARX, s'est étendue aux pratiques d'institutions telles que le Foyer Arabelle et « SOS Enfants ». Pas à pas et au cas par cas, Phorbas s'intègre à la complexité du travail en cours dans le réseau genevois de prise en charge des violences conjugales et intrafamiliales⁹.

Et pour ce faire l'association n'a d'autres choix que de trouver de nouveaux financements. Il est en effet impératif de souligner que les processus de liaison entre le « parent non gardien », ses enfants et la mère de ces derniers, relèvent d'un *accompagnement évaluant concourant, le cas échéant, à une décision judiciaire* d'octroi de l'exercice du droit de visite proprement dit. Il n'est donc pas ici question de thérapie au sens de la LAMal. Nous pourrions nous attendre à ce que de telles prestations soient prises en charge financièrement par le tiers socio-judiciaire. Il n'en est cependant rien puisque l'exercice même du « droit de visite médiatisé » de nombre de parents se voient facturés à l'assurance maladie. VIREs pour sa part ne souhaite pas prendre cette voie. C'est pourquoi il nous reviendra de promouvoir plus largement le « Fonds de Solidarité¹⁰ » de l'association qui se voit à ce jour essentiellement alimenté

⁵ Avocate, spécialisée dans le Droit de l'enfant, Droit du divorce, Droit pénal, Droit de l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) et Droit pénal des mineurs

⁶ Ces « coopérations interinstitutionnelles » concernent principalement le « Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant », le « Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale » et, au cas par cas, les « Intervenant-e-s en protection de l'enfant » du SPMi.

⁷ Référence faite au libellé de la « Convention » entre la Cours de Justice, le Tribunal pénal, le Ministère public et le Département de la sécurité et de l'économie » traitant de la prise en charge sous contrainte judiciaire des personnes prévenues ou coupables de violences domestiques.

⁸ Extrait du Rapport d'activité 2015, page 10, « Perspectives 2016 ».

⁹ Notons ici que la construction de ces synergies se trouve indirectement stimulée par les travaux de la sous-commission consacrée à la prise en charge des auteur-e-s de violence.

¹⁰ Voir à ce propos le site internet de l'association.

par plusieurs communes genevoises. Nous profitons ici de les remercier une nouvelle fois.

Bien que l'année 2018 marque un changement sur le plan de nos pratiques et de nos projets, l'accueil et la formation des étudiant(e)s issus de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Fapse) et de la Haute école de travail social (HETS) ont marqué la continuité d'un investissement et d'un intérêt majeur pour ces pratiques de transmission directe de notre expérience. Nous devons toutefois faire mention du fait que nous n'avons pas réitéré la tenue d'un Atelier annuel dans le cadre de la formation des étudiants¹¹. L'exploration des pratiques de « coopération coordonnée interinstitutionnelle » marque ici une nouvelle fois le pas.

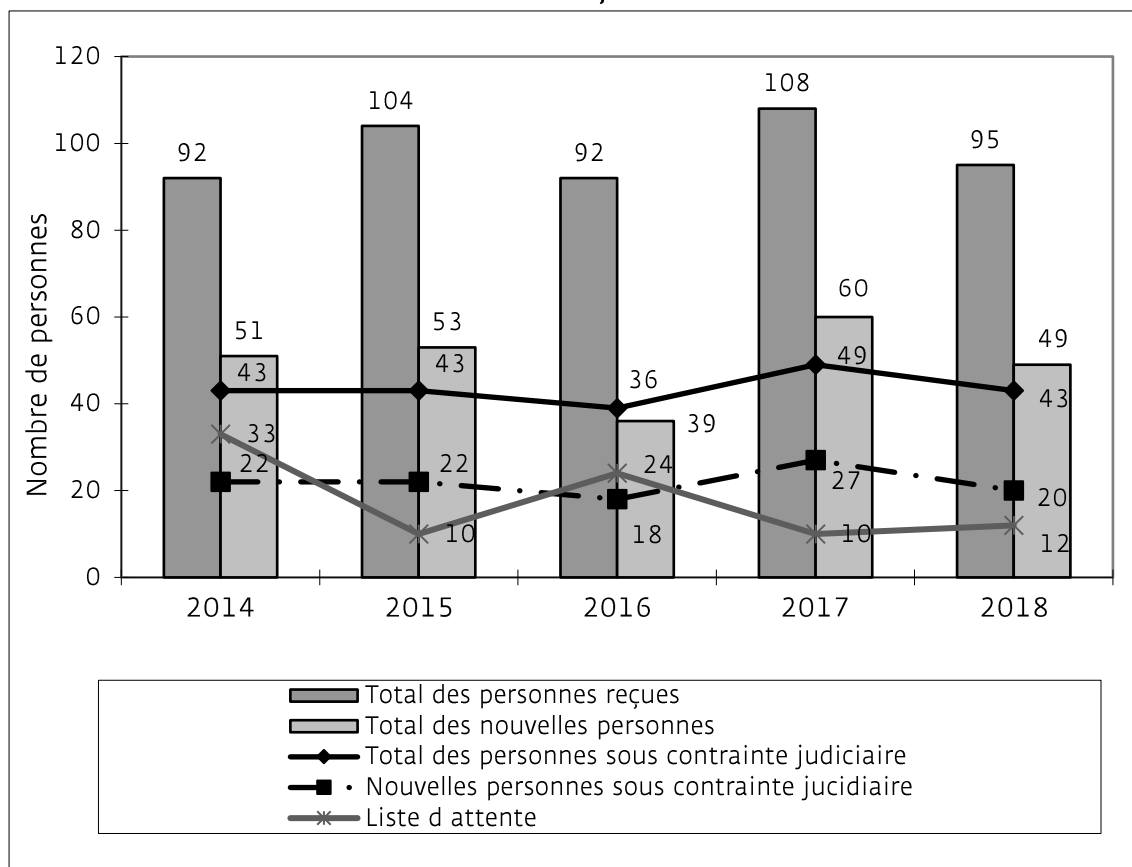
La tenue du 17^{ème} Forum organisé par le BPEV, « Regards croisés sur les violences sexuelles conjugales et intrafamiliales », a constitué un événement majeur pour l'équipe de VIREs durant l'année 2018. Tout d'abord de par le fait d'avoir été invité à prendre la parole, et ensuite par la mise en travail que ce geste n'a pas manqué de déclencher au sein de l'équipe. Et nous a conduits à prendre la mesure du silence qui règne autour de cette réalité. Autrement dit du peu de situations qu'il nous est donné de rencontrer dans lesquelles la dimension d'agression sexuelle se trouve clairement identifiée et nommée. L'espace de la sous-commission consacrée à la prise en charge des auteur-e-s de violences méritera d'être saisi des suites à donner au Forum. Notamment en regard des violences sexuelles intrafamiliales qui touchent au plus près de nos pratiques.

¹¹ Pour rappel cet Atelier était consacré à la prise en charge de sujets mineur-e-s. Il rassemblait un groupe de professionnel-le-s composé d'un-e magistrat-e du Tribunal des mineur-e-s, un-e représentant-e de la Clairière, deux représentant-e-s- de l'Unité d'assistance personnelle et deux psychothérapeutes de VIREs. Afin d'enrichir le contexte interdisciplinaire de la formation, les ateliers s'enrichissaient de la présence de deux étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université de Genève. Pour plus de détails voir le Rapport d'activité 2017, pages 9-10.

CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSIONS

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES DOMESTIQUES »

TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES AU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE¹²



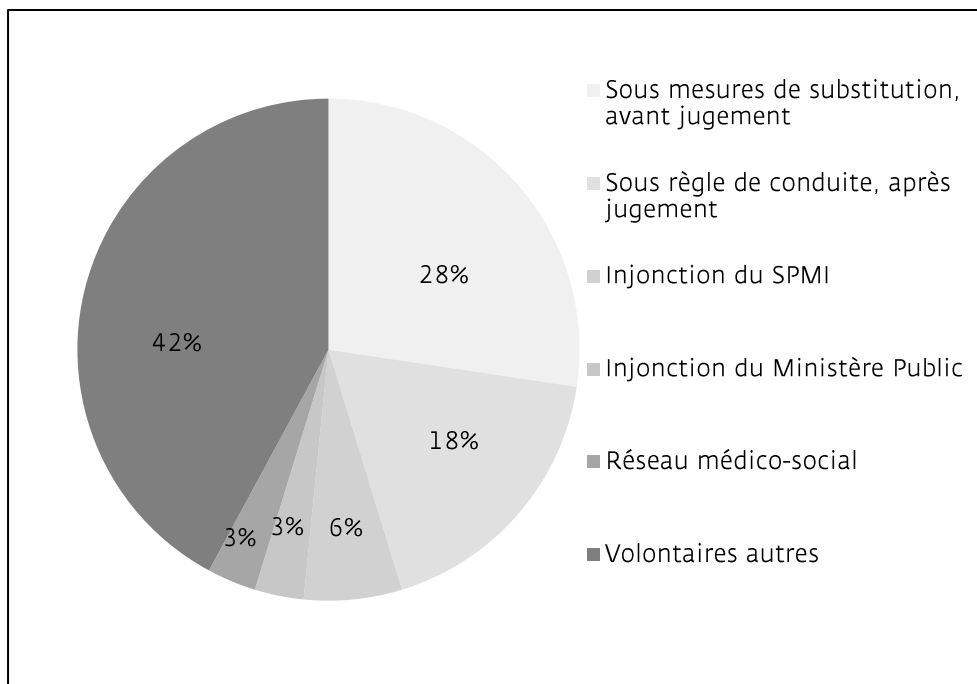
Au total **95 personnes** (89 hommes et 6 femmes) ont consulté en 2018, dont 49 nouvelles¹³. L'âge des patients varie entre 19 et 75 ans.

Le nombre total de personnes reçues reste dans une fluctuation qui semble se répéter sur ces 5 dernières années.

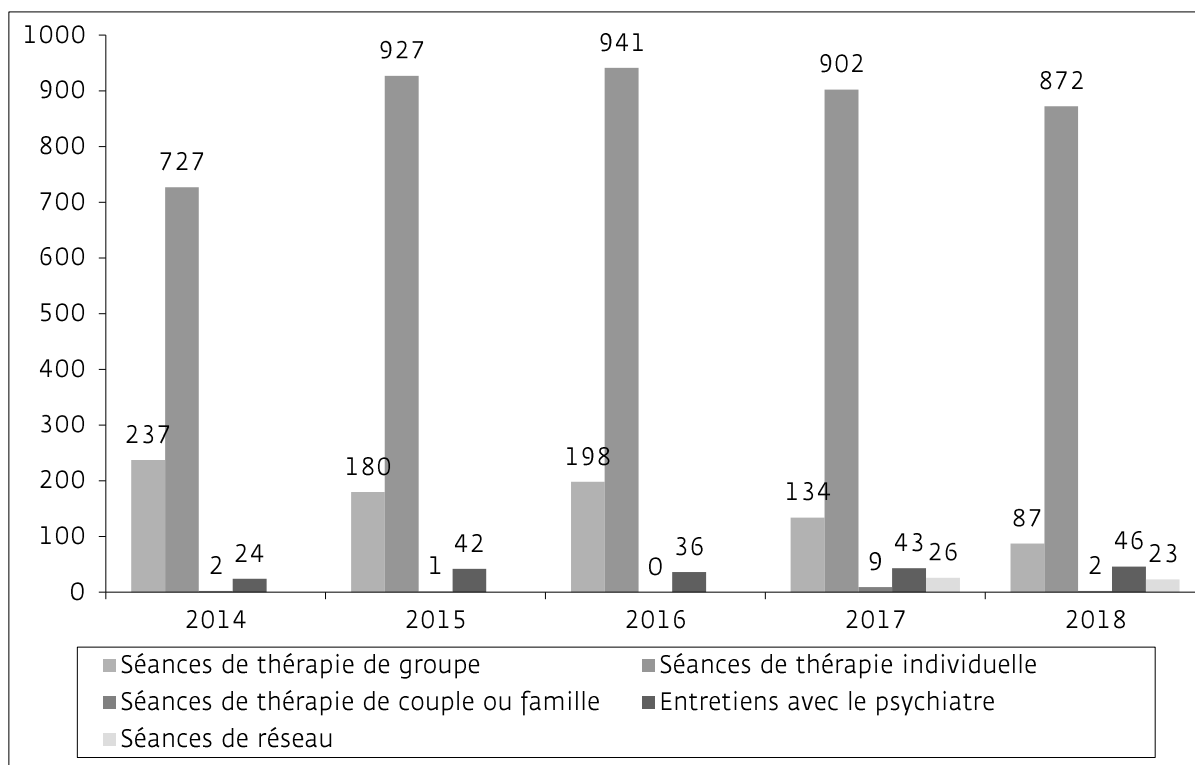
Ces personnes arrivent à VIREs sous contrainte judiciaire, sous injonction du Ministère public ou du SPMI ou de manière volontaire, orientées par le réseau médico social, des proches ou par eux-mêmes.

¹² La liste d'attente correspond aux demandes auxquelles nous n'avons pas pu répondre, soit parce que lorsque nous avons eu à nouveau de la place, les personnes avaient fait autrement ou parce que nous n'avons plus pu les joindre.

¹³ Ces chiffres ne comprennent pas les personnes reçues pour l'entretien socio-thérapeutique et juridique lié aux mesures d'éloignement administratif, ni les personnes reçues pour des violences interpersonnelles et urbaines.



TOTAL ET REPARTITION DES SEANCES



- **872 séances de psychothérapie individuelle** d'une heure bénéficiant à 91 personnes (88 en 2017). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 9.7 séances (variation de 1 à 53 séances).
- **87 séances de psychothérapie de groupe** d'une heure et demie bénéficiant à 4 personnes (11 en 2017). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 21.8 (2017 : 10.3) séances (variation de 9 à 32 séances).

- **2 séances de couple ou de famille** d'une heure et demie bénéficiant à 1 enfant et sa mère.
- **46 entretiens avec le psychiatre** d'une heure bénéficiant à 28 patients. Le nombre de séances par patient variant de 1 à 4 séances.
- **23 séances tri-partites de réseau** avec le Service de Probation et d'insertion, le Service de Protection des Mineurs, le foyer Arabelle ou le réseau médico-social d'un patient.

Soit un total de **1030** séances (1114 en 2017). A ce total s'ajoute le nombre de séances prévues mais non honorées par les patients qui porte le nombre total à **1204** (2017 : 1348) séances fixées.

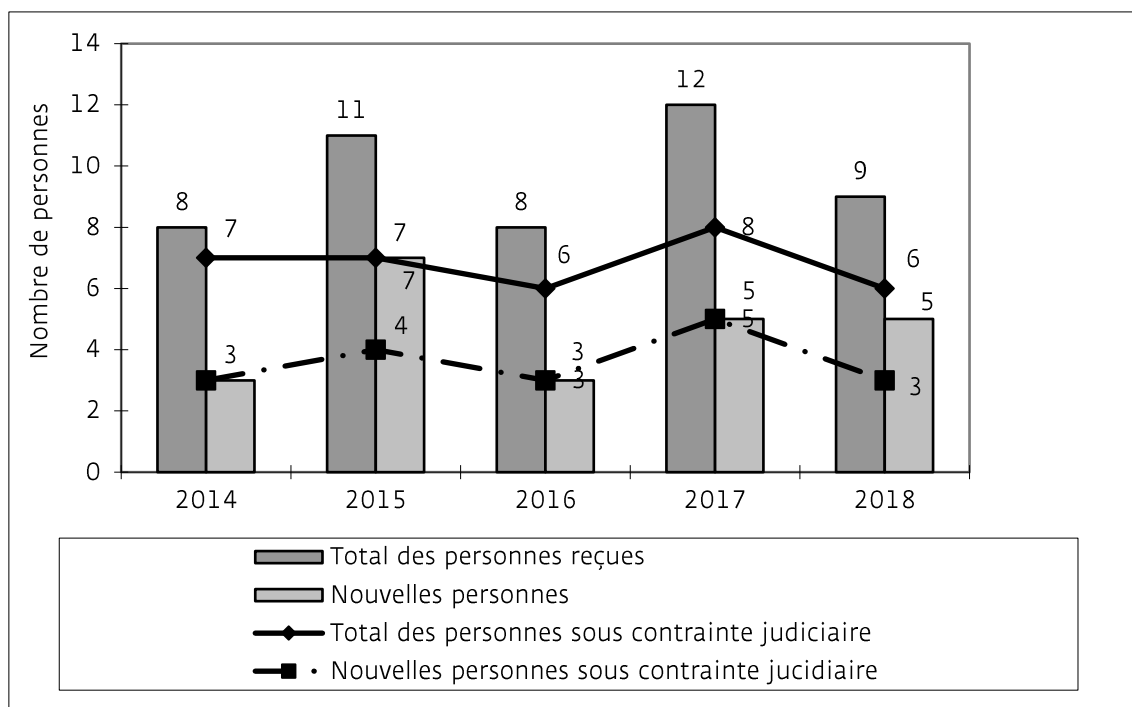
Nous soulignons ainsi que le nombre de présences dans les séances de groupe et en séances individuelles ne reflète pas la totalité des séances potentiellement réalisables durant l'année.

En effet, nous comptons 42 absences dans les groupes, ce qui représente 32.5% des séances sur l'année (26% en 2017), ainsi que 132 absences dans les séances individuelles (entretiens de réseau, séances de thérapie individuelle et entretiens psychiatriques confondus) (13% contre 16% en 2017)¹⁴.

Nous faisons l'hypothèse que la diminution du nombre de personnes ayant bénéficié du groupe de psychothérapie est reliée aux turbulences qui ont secoué le groupe durant 2018, mouvements dus aux difficultés se rapportant au champ des violences sexuelles. Ce sujet ayant rendu plus complexe la venue de nouveaux membres dans le groupe.

¹⁴ Nous renvoyons également les lecteurs aux commentaires sur les absences dans nos rapports d'activité 2014 et 2017.

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES »¹⁵



Les patients ont bénéficié de 53 séances individuelles¹⁶ et de 31 séances de groupe¹⁷ (2017 : 73 en tout), auxquelles s'ajoute un total de 21 absences.

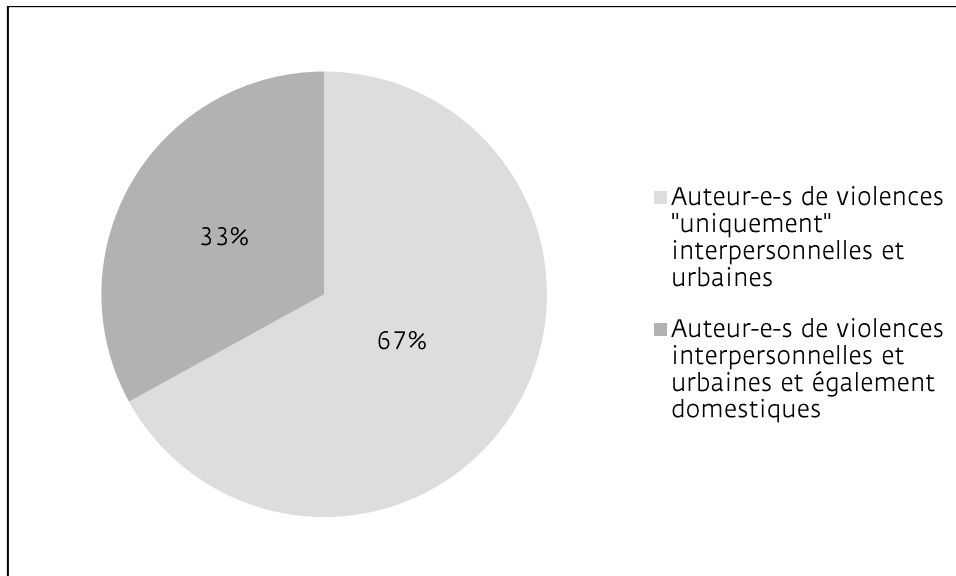
Nous avons choisi de maintenir la distinction dans les statistiques entre « violences domestiques » et « violences interpersonnelles et urbaines », nous référant toujours ainsi à la nomination judiciaire sous laquelle les personnes nous sont envoyées ; toutefois et sur un plan clinique, cette distinction chute dès lors qu'on s'aperçoit que les personnes n'agissent pas qu'un seul type de violences, et que leur mise en travail psychique relève grandement de la prévention de la violence domestique. Les graphiques ci-dessous illustrent le pourcentage important de situations où la prise en charge est mixte – à savoir des situations présentant des problématiques actuelles de violences interpersonnelles et urbaines et domestiques, quelle que soit la « porte d'entrée ».

¹⁵ Cette année comme en 2017, nous ne recevons plus de fonds spécifiquement versés pour la prise en charge des Violences Interpersonnelles et Urbaines, mais le Ministère public continue à nous solliciter pour les prises en charge des sujets violents sur la voie publique, nous maintenons donc ouverte cette possibilité de prise en charge.

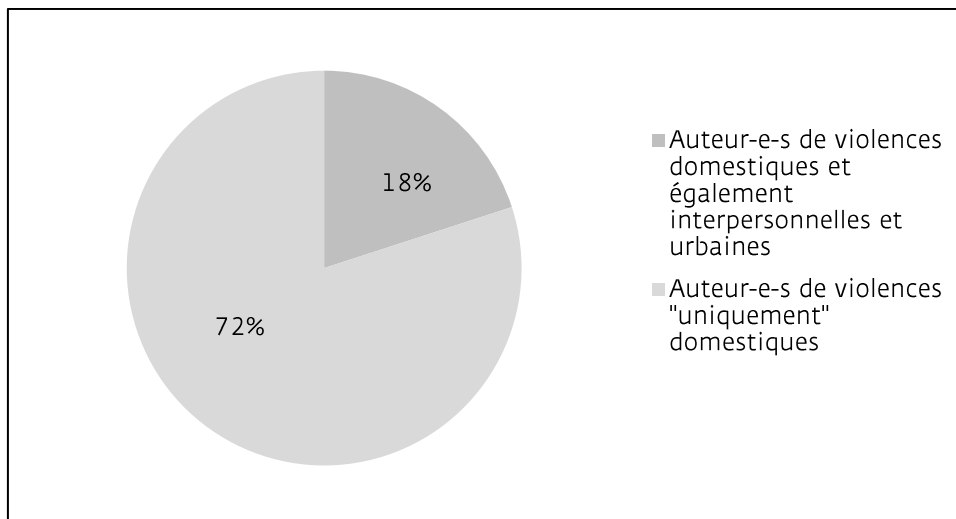
¹⁶ Nombre non compris dans le graphique de la page précédente.

¹⁷ Le groupe de psychothérapie était le même que celui auquel participaient les patients venus sous la porte d'entrée « Violences Domestiques ».

PORTE D'ENTREE « VIU »

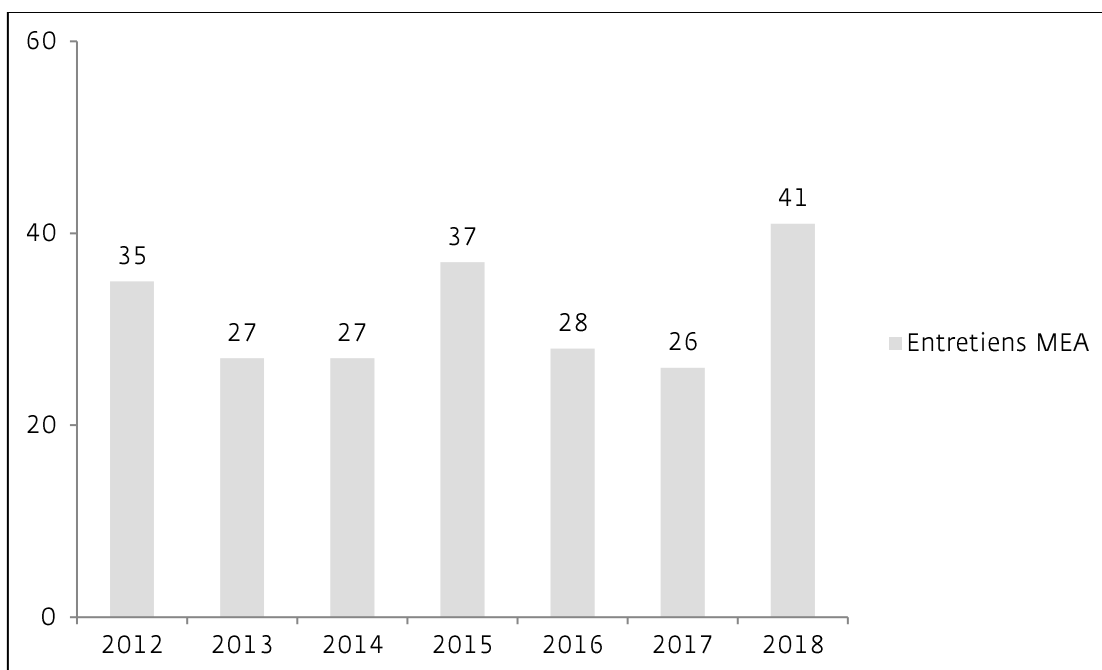


PORTE D'ENTREE « VD »



MESURE D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF

La Mesure d'Éloignement Administratif comprend l'obligation faite à la personne éloignée de se rendre à un entretien unique. Cet entretien vise l'accueil de sujets pris dans la perte de leurs repères de base, sources d'une sécurité minimale, et permet la création d'un premier espace de respiration, voire de pensée.



41 personnes (38 hommes et 2 femmes) sont venues à VIREs pour un entretien socio-thérapeutique et juridique dans le cadre d'une Mesure d'Éloignement Administratif. Une d'entre elles a bénéficié de 2 entretiens, une séance n'ayant pas été suffisante.

De plus, 2 personnes ont pris rendez-vous et ne se sont jamais présentées à l'entretien.

1 personne a souhaité poursuivre par une psychothérapie de manière volontaire.

Nous constatons que le nombre de personnes éloignées ayant fait une demande d'entretien a considérablement augmenté ; cette augmentation étant probablement proportionnelle au nombre total d'éloignements effectués par la Police.

COMPTES

ASSOCIATION VIRES

2

Bilan		Renou	2018	2017
			CHF	CHF
ACTIF				
Actif circulant				
Liquidités	4.1		53'278	76'501
Débiteurs	4.2		28'649	27'620
Comptes de régularisation Actif	4.3		0	570
Total de l'Actif circulant			<u>81'927</u>	<u>104'691</u>
Total de l'actif			<u>81'927</u>	<u>104'691</u>
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme				
Créanciers	4.4		6'729	4'287
Comptes de régularisation passif	4.6		15'858	17'220
Total des capitaux étrangers à CT			<u>22'587</u>	<u>21'507</u>
Capitaux étrangers à long terme				
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	4.5		4'930	2'653
Total des capitaux étrangers à LT			<u>4'930</u>	<u>2'653</u>
Capital des fonds (fonds affectés)				
Fonds affectés	4.7		21'204	48'713
Total des Fonds affectés			<u>21'204</u>	<u>48'713</u>
Capital de l'organisation				
Capital libre			29'431	29'431
Résultats cumulés durant le contrat de prestations			2'387	0
Résultat de l'exercice (après part subvention non dépensée)	5.13		1'388	2'387
Total capital de l'organisation			<u>33'206</u>	<u>31'818</u>
Total du Passif			<u>81'927</u>	<u>104'691</u>

Compte d'exploitation (selon la méthode des coûts globaux)	BUDGET 2018	Renvoi	2018	2017
	CHF		CHF	CHF
Produits d'exploitation				
Recettes	142'400	5.1	140'674	159'100
Subventions / Dons	303'000	5.2	309'300	315'450
Autres produits	0	5.3	594	751
Total des produits d'exploitation	<u>445'400</u>		<u>450'568</u>	<u>475'301</u>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel et assimilés				
Salaires et charges sociales	401'160	5.4	397'119	415'311
Autres charges de personnel	7'800	5.5	8'441	8'792
Total des charges de personnel et assimilés	<u>408'960</u>		<u>405'560</u>	<u>424'103</u>
Charges de projets				
Salaires et charges sociales projets honoraires indépendants	28'900	5.6	28'781	29'751
	0	5.6	405	0
Total des charges de projets	<u>28'900</u>		<u>29'186</u>	<u>29'751</u>
Autres charges				
Loyers	6'720	5.7	5'214	5'341
Frais administratifs	22'020	5.8	25'109	23'390
Autres charges	9'200	5.9	9'343	12'177
Total des autres charges	<u>37'940</u>		<u>39'666</u>	<u>40'908</u>
Total des charges d'exploitation	<u>475'800</u>		<u>474'412</u>	<u>494'762</u>
Résultat d'exploitation	<u>-30'400</u>		<u>-23'844</u>	<u>-19'461</u>
Produits exceptionnels				
Subventions / Dons (affectés)	0	5.10	0	0
Fonds affectés				
Attribution (produits des fonds)	-6'000	5.11	-12'300	-15'450
Utilisation (charges des fonds)	36'400	5.12	39'809	39'951
Résultat des fonds affectés	<u>30'400</u>		<u>27'509</u>	<u>24'501</u>
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	<u>0</u>		<u>3'665</u>	<u>5'040</u>
Part revenant à l'Etat de Genève	0	5.13	-2'277	-2'653
Résultat de l'exercice après traitement du résultat	<u>0</u>		<u>1'388</u>	<u>2'387</u>